

GARANTIE ACOUSTIC WALL

BARIPERFIL S.L., titulaire du Numéro d'Identification Fiscale B433601913, inscrite au Registre du Commerce de Tarragone, Tome 1557, Section Sociétés, Feuillet 172, Page T-20066.

Portée de la Garantie

La société garantit que les produits **Acoustic Wall** sont conformes aux spécifications et aux caractéristiques techniques figurant dans leur fiche technique respective. La présente garantie exclut toute responsabilité supplémentaire au titre de défauts des produits, sauf disposition légale impérative ou stipulation expresse prévoyant un délai de garantie supérieur pour un produit déterminé.

Durée de la Garantie

La garantie est accordée pour une durée maximale de **deux (2) ans** à compter de la date de livraison du produit. À l'expiration de ce délai, aucune réclamation relative à des défauts ou dommages imputables aux produits ne pourra être recevable.

Exclusions de Responsabilité

- **Utilisation et Application du Produit:**

La société décline toute responsabilité quant à l'usage, à l'application ou à la destination donnée par le client aux produits. L'évaluation de l'adéquation du produit à l'usage envisagé relève exclusivement de la responsabilité du client, qui assumera toutes conséquences d'un usage inapproprié.

- **Manipulation ou Transformation**

Sont exclus de la garantie tout défaut ou dommage affectant des produits ayant été manipulés, modifiés ou transformés par le client ou par des tiers.

- **Stockage ou Conservation Inadéquats :**

Sont exclus de la garantie les dommages résultant de conditions de stockage ou de conservation non conformes aux recommandations du fabricant.

- **Dommages Indirects :**

La société ne saurait être tenue responsable de dommages indirects, consécutifs ou accessoires, incluant notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- Pertes de profit.
- Pertes d'exploitation, de production ou de bénéfices.
- Atteintes à la réputation commerciale ou interruption d'activité.
- Dommages subis par des tiers.

Limitation de Responsabilité

Sauf en cas de dol ou de faute grave, la responsabilité de la société est strictement limitée, au choix de celle-ci, au :

- **Remboursement du prix** des produits reconnus défectueux, ou
- **Remplacement** desdits produits, y compris les frais de retour afférents.

L'exercice de ces recours est subordonné à la formulation d'une réclamation dans le délai de garantie prévu par les présentes Conditions Générales de Vente (CGV).